VILLE DE
PARIS

CONSEIL DU 12e

23 MAI 2023 - 19 h

DÉLIBÉRATION

CERTIFICAT

La Maire du 12ème arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du lundi 6 mars 2023, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement le jeudi 25 mai 2023 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 25 mai 2023.

Emmanuelle Pierre-Marie
Maire du 12ème arrondissement de Paris